



VAST RH

Charte qualité

La loi définit le bilan de compétences comme une action permettant à des salariés ou demandeurs d'emploi "d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation" Art. L 6313-1 du Code du travail.

VAST RH s'engage auprès du bénéficiaire à :

- Apporter un regard professionnel sur ses compétences et ses motivations : son intérêt étant placé au cœur de la prestation
- Garantir un cadre de travail bienveillant, respectueux et confidentiel. Le bénéficiaire reste le seul propriétaire des résultats du bilan.
- Faciliter l'accès aux informations et ressources pour réaliser le bilan (équipe pluridisciplinaire etc...)
- Guider ses prises de décisions d'évolution professionnelle et apporter des techniques pour objectiver son projet.
- Prévenir 48h à l'avance le bénéficiaire en cas d'empêchement d'honorer un rendez-vous et proposer une autre date.
- Donner accès à un support lui permettant de transmettre à l'organisme de formation une réclamation concernant la formation, le suivi ou la relation avec le consultant.
- Profiter d'un suivi tout au long de la formation (tests d'évaluations).
- Informer de manière détaillée en quoi consiste la démarche d'un bilan de compétences.

VAST RH s'engage auprès des consultants à :

- Donner accès à un support leur permettant de transmettre à l'organisme de formation une réclamation.
- Mettre à disposition tous les documents administratifs permettant le bon déroulement de la formation.
- Mettre à disposition toutes les méthodes et supports permettant le bon déroulement de la formation.

VAST RH s'engage auprès des financeurs à :

- Transmettre les documents et informations relatifs à l'organisme de formation.
- Transmettre les documents et informations relatifs au bénéficiaire afin de recevoir le financement.
- Transmettre les documents et informations relatifs au consultant.
- Accompagner le bénéficiaire tout au long de la formation.



VAST RH s'engage dans ses prestations à :

- Mettre à disposition du contenu de qualité en améliorant ses méthodes et supports de formation en continu.
- Garantir la stricte confidentialité sur tous les échanges et les tests réalisés entre le consultant et le bénéficiaire.
- Garantir une veille pédagogique et technique.
- Prendre en compte les résultats des questionnaires de satisfaction des bénéficiaires et des consultants.
- Recruter des consultants qualifiés pour réaliser un bilan de compétences.

Signature de l'organisme de formation



LGRH
Siret 500 364 583 00020 - APE 7810Z
N° DA: 25 14 02888 14
28, rue de la Porte Bleue
14210 AMAYE SUR ORNE
t 02 31 72 51 05